

LA BIENTRAITANCE :
POUR UNE APPROCHE DYNAMIQUE ET UNE REFLEXION SUR LES PRATIQUES

Enjeux

La loi du 5 mars 2007 a procédé à l'intégration des services MJPM dans les établissements sociaux et pose donc le rattachement aux exigences de la loi du 2/01/2002.

Le concept de bientraitance est devenu central dans l'évaluation et les pratiques du MJPM.

L'approche de la bientraitance est certainement plus complexe pour les services MJPM que pour l'ensemble des autres établissements sociaux, notamment pour les usagers qui ne sont pas « en » établissement.

Où commence la maltraitance dans une démarche pourtant bienveillante « imposant » une orientation ou un mode de vie ou des soins?

Où finit la bientraitance dans une démarche laissant perdurer des conditions de vie « défectueuses » ?

Objectifs : apporter les éléments théoriques, éthiques et méthodologiques pour une réflexion sur la bientraitance au travers des pratiques. Valoriser les acquis de l'institution : projet de service...

Public : Cadres et délégués du service.

Programme indicatif : (ce programme peut être modifié pour tenir compte des besoins exprimés par les participants)

- Notions de maltraitance
- Notions de bientraitance, notions dynamiques de bien être.
- Bienveillance, bientraitance et maltraitance.
- La centration sur la personne et la protection de la personne

Prévention de la maltraitance :

- Médicale
- Budgétaire
- Placement en établissement non adapté et/ou non accepté.

Les clés de la bientraitance.

- La priorité « aux sentiments » du majeur protégé
- Respect de la personnalité et respect des droits de la personnalité.
- Notions de dignité des conditions de vie.
- L'autonomie : un principe en questionnement par les réalités.

Fondements juridiques, éthiques et bonnes pratiques professionnelles.

Juridiques :

- L'article 415 un article emblématique : la tension entre autonomie et veille sur la dignité.
- Autonomie et effets de la tutelle et curatelle dans la protection de la personne
- Modifications du titre XII : abandon du concept de « gestion en bon père de famille »
- L'article 472 du CC et son application
- Le code de l'ASF et les « nouveaux droits » du majeur protégé : information participation, expression :
- Les chartes.
- L'effectivité des droits, les écrits : DIPEC, DIPM.
- Les recommandations de l'ANESM
- La personnalisation de l'action comme prérequis à une pratique bienveillante.

L'éthique :

- la relation d'aide rogérienne aux sources du travail social
- Le respect des droits et libertés fondamentaux.
- La déontologie et les bonnes pratiques professionnelles : le projet de service
- L'éthique comme questionnement.
- Les 4 invariants comme base du questionnement : autonomie, bienveillance, non maltraitance, principe de justice.

Les pratiques :

- La construction de projets personnalisés « objectivés » : La méthodologie de la personnalisation
- L'évaluation des pratiques.

Méthode pédagogique : apports d'éléments théoriques suivis d'échanges avec le groupe, réflexions à partir des situations évoquées par les participants.

Durée : deux journées. Ces deux journées initiales pourraient être suivies d'interventions sur site d'une journée pour l'analyse partagée de situations.

Lieu : sur site

Intervenants : Richard POILROUX, et autres intervenants de l'équipe pédagogiques du CLEIS.